AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1219
FR000121709-FS0415

27 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SEB S.A.

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 27 mai 2021, la société d'investissement à capital variable contractuelle à compartiments Fonds Stratégique de Participations[1] (93 boulevard Haussmann, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 mai 2021, le seuil de 5% du capital de la société SEB S.A. et détenir, à cette date et à ce jour, 2 620 575 actions SEB S.A. représentant 5 241 150 de droits de vote, soit 4,74% du capital et 6,43% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SEB S.A. sur le marché.

[1] Le déclarant a précisé qu'un compartiment dédié, Compartiment Participation 1, a été constitué au sein du Fonds Stratégique de Participations pour les besoins de l'acquisition et de la détention de cette participation. Le Fonds Stratégique de Participations Compartiment 1 est un fonds géré par ISALT – Investissements Stratégiques en Actions Long Terme.

[2] Sur la base d'un capital composé de 55 337 770 actions représentant 81 459 850 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.